



Commune de BALAGNY SUR THERAIN

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Montataire

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

Appel nominal des membres :

Présents : M. MARECHAL Philippe, Mme LUGEZ Carine, M. MARMIN Philippe, Mme ALMIENTO-MARTIN Christelle, Mme ARHUR Sylviane, M. DUPAS Fabien, M. BAPTISTE Christophe, Mme GERARD Elodie, M. ANDRIES Christophe, M. HERGLE Gilles, Mme GUILLOU Marie-Odile, M. VERHOESTRATE Jean-Pierre, Mme MORELLE Isabelle, M. MONVOISIN Patrice.

Pouvoirs : néant

Absents excusés : M. ETHEVE Jean-Victor, Mme STIZ Catherine,

Membres en place : 16

Membres présents : 14

Nombre de votants : 14

Le quorum étant de 9, il est atteint avec 14 présents.

Il est 19h00 la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : Mme LUGEZ Carine

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2023
2. Tarifs des sorties et de la semaine de camping (accueil de loisirs de juillet et août)
3. Demande de subvention équipements sportifs stade (FAFA)

Monsieur le Maire propose d'élire un ou (une) secrétaire de séance.

Madame LUGEZ Carine se présente.

Accord à l'unanimité

Avant de commencer l'ordre du jour, le Conseil Municipal procède au tirage au sort pour le jury d'assises 2024 de 3 personnes présentes sur les listes électorales et étant âgées de 23 ans révolus.

1) Approbation du Procès-verbal du 13 avril 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 13 avril 2023.
Aucune observation.

11 Votes POUR

3 Votes CONTRE (Mme GUILLOU, Mme MORELLE et M. MONVOISIN)

2) Tarifs des sorties et de la semaine de camping (accueil de loisirs de juillet et août)

Dans le cadre de l'accueil de loisirs du mois de juillet 2023, le service animation propose d'organiser une semaine de camping à la base de Saint Leu d'Esserent du 17 au 21 juillet et diverses sorties.

Sortie à Sherwood Parc du 13 juillet : **10.90€ / enfant de 3 à 6 ans**
12.90€ / enfant de 6 à 12 ans

Sorties à la Base de Loisirs de St Leu d'Esserent du 17 et 21 juillet (baignade + aire de jeux + jeux d'eau) :
5 euros / enfant

Samara le 24 juillet : **14 euros/ enfant de 3 à 12 ans**

Sortie à Fort-Mahon-Plage le 03 août : **gratuit par les enfants**

Séjour Base de Loisirs de St-Leu d'Esserent du 17 au 21 juillet :
108 euros/ enfant (78€ de séjour + 30€ de nourriture)

Mme ALMIENTO-MARTIN indique aux membres présents que les tarifs ci-dessus ne tiennent compte que de la sortie et que les parents seront redevables en supplément d'une journée à l'ALSH (barème n°1 de la CAF).

Mme ALMIENTO-MARTIN ajoute que la municipalité souhaite étendre le séjour Camping aux préadolescents de 12 à 14 ans à hauteur de 12 places.

Le coût des transports de toutes les sorties est pris en charge par la communauté de commune La Thelloise.

Mme GUILLOU demande comment vont se passer les repas lors du séjour ?

Mme ALMIENTO-MARTIN répond que les repas comme les autres années seront préparés par les animatrices sur place avec les achats qui auront été faits au préalable.

Mme GUILLOU s'interroge sur le fait de savoir si les enfants vont aller se baigner à la journée « sortie à Fort-Mahon » car elle rappelle que les animateurs doivent avoir leur diplôme pour permettre la surveillance dans l'eau des enfants.

Mme MORELLE souhaite savoir comment la publicité pour le centre de loisirs de l'été est faite auprès des adolescents.

Mme ALMIENTO-MARTIN explique qu'il est difficile de faire participer les adolescents car seuls ceux qui ont un dossier à l'ALSH peuvent être contactés pour participer aux activités. Mais l'information va être diffusée sur le site internet de la mairie.

M.MONVOISIN demande combien d'enfants fréquentent le centre de loisirs l'été.

Mme ALMIENTO-MARTIN indique qu'ils sont entre 42-43 enfants et moins le mercredi (environ 30).

Monsieur le Maire procède au vote du séjour camping de St Leu d'Esserent :

Accord à l'unanimité

Monsieur le Maire procède ensuite au vote des sorties de l'ALSH pour juillet et Août :

Accord à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est possible d'ajouter un point supplémentaire concernant le séjour camping.

Aucune objection.

En effet, madame ALMIENTO-MARTIN Christelle propose qu'une prime d'encadrement soit octroyée aux animateurs (trices) qui vont s'occuper du séjour camping.

Madame ALMIENTO-MARTIN suggère une prime de 200 € et 13 heures de pointage supplémentaires que les agents pourront récupérer.

Mme MORELLE demande si le séjour camping n'était pas prévu dans les heures annualisées dans le règlement intérieur.

Mme ALMIENTO-MARTIN répond que non, le camping n'est pas prévu dans les 1607 heures.

13 Votes POUR

1 Abstention (Mme GUILLOU)

3) Demande de subvention équipements sportifs stade (FAFA)

Monsieur le Maire explique que le stade Robert POCQUET a été en partie ravagé par les sangliers et que la remise en état d'à peu près 1/3 du terrain nous revient déjà à environ 4000€ et de ce fait il faut trouver une solution pour éviter que la commune n'ait à dépenser à chaque invasion de sangliers de telles sommes pour la remise en état du stade.

Monsieur le Maire expose que le fonds d'aide au football amateur (F.A.F.A) est une contribution annuelle de la fédération française de football (F.F.F) qui vise à accompagner le football amateur. La mairie souhaite demander auprès de la F.A.F.A une subvention concernant son projet d'installation d'une main courante grillagée au Stade Robert POCQUET à hauteur de 9 506 euros H.T. ainsi qu'une subvention concernant son projet d'installation d'un portillon battant à hauteur de 1150 euros H.T soit un montant total de 10 656 euros H.T.

Plan de financement – main courante et portillon :

Dépenses	Recettes
10 656 euros H.T	Conseil Départemental 30% : 3 196.80 € HT
	Commune 20% : 2 131.20 € HT
	Aide FFF 50% : 5 328 € HT

M. le Maire précise qu'il ne s'agit que d'une 1^{ère} partie qui va des habitations jusqu'aux tilleuls. La 2^{ème} partie sera faite plus tard au vu du coût.

Mme MORELLE demande pourquoi le dossier n'est pas déposé pour la totalité du projet car il est très difficile de déposer plusieurs dossiers pour un seul grand projet notamment au niveau de la DETR.

M. le Maire répond que M. SEGONDS président du club de Football USB n'a demandé que cette partie-là.

M. MONVOISIN indique qu'il est dommage de n'avoir qu'un seul devis car il aurait fallu pouvoir mettre en concurrence l'entreprise avec d'autres.

Mme GUILLOU demande si le stade sera toujours accessible à tous car on parle de portillon.

M. le Maire répond que oui, les portillons ne sont pas des portillons qui ferment à clés.

Accord à l'UNANIMITE

4) Questions Diverses

Mme MORELLE a souhaité que soit abordées 2 questions diverses.

a) Le règlement intérieur

Mme MORELLE fait remarquer que le règlement intérieur modifié n'a pas été envoyé aux élus suite au vote du conseil municipal le 28/12/2022.

M. le Maire et Mme ALMIENTO-MARTIN indique que le règlement intérieur doit repasser en comité technique le 21/09/2023 avec l'organigramme modifié ainsi que le rajout du service culture avec ses horaires, le changement d'horaire du service technique et de l'agent d'accueil et le rajout de l'agent prévention.

Mme GUILLOU souligne que le règlement intérieur qui a donc été voté le 28/12/2022 ne sert à rien.

Mme ALMIENTO-MARTIN répond qu'il ne s'agit que d'ajout au règlement intérieur voté le 28/12/2022 qui est à ce jour en vigueur.

b) Les délégations du Maire :

Mme MORELLE indique que le 09/03/2023, une délibération avait été prise par le conseil municipal pour donner des délégations supplémentaires au Maire mais que des limites devaient être indiquées et qu'il avait été dit que cela serait vu à un prochain conseil municipal. Peut-on traiter ce point ce soir ?

M. le Maire répond que cela ne sera pas vu ce soir mais que les seuils seront vus en septembre lors d'une réunion préparatoire où tout le conseil municipal sera convié afin d'indiquer les limites pour chaque délégation du Maire.

Mme MORELLE explique qu'elle n'était pas la seule à demander des limites lors du dernier conseil du 9/03/23 et que de toute façon il faudra le faire.

M. le Maire profite que le conseil soit réuni ce soir afin de faire un point sur les dossiers suivants :

- Eclairage public : un pictage a été fait avec le SE60 avec un début de travaux à partir de septembre-octobre 2023.
- Vidéo-surveillance : M. PARMENTIER est venu faire une étude.
- Les subventions : 29 000€ de récupérés pour PMR (salle Elsa Triolet, salle des fêtes), 17 202.60€ de la DETR pour les travaux de voirie route de Foulanges, pour les fenêtres de l'ALSH le dossier de subvention a été accepté et nous avons l'accord de commencer les travaux avant d'avoir la subvention à titre exceptionnel au vu de l'urgence du remplacement surtout d'un point de vue énergétique.

Séance levée à 19h36

Philippe MARECHAL
Maire de Balagny sur Thérain



Mairie de Balagny sur Thérain
Place Gabriel Peri
60250 BALAGNY SUR THERAIN

Carine LUGEZ
Secrétaire de



tél: 03 44 26 48 43
fax: 03 44 26 35 16
e-mail: mairie-balagny-therain@wanadoo.fr